Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 3

Artikel: Les pâturages boisés de Saignelégier
Autor: Farron, P.-E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784703

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1° adopter la méthode forte, faire soumettre les forêts privées au contrôle de l'Etat. Ce qui mènerait à la réglementation des exploitations et à rendre la replantation obligatoire;

2° exproprier et replanter les forêts dévastées ou menacées de l'être, ainsi que tous les boisés dont le matériel est nettement insuffisant.

Les deux méthodes sont compatibles. Tout porte à croire que c'est la seconde qui aura la préférence. Et c'est regrettable jusqu'à un certain point, car cela ralentira l'œuvre de boisement.

A la fin de la décennie écoulée, les commissaires proposèrent qu'il soit planté, de 1929 à 1939 : 133.540 à 222.570 ha. Le programme minimum correspondrait juste à la tranche du programme de 80 ans établi en 1919. Le programme maximum assurerait en plus la compensation, au cours du demi-siècle prochain, de la fraction boisée dévastée ou non productrive révélée par le « Census ». Le gouvernement, par l'organe de M. Churchill, alors chancelier de l'Echiquier, annonça au début qu'il demanderait au Parlement d'accorder un crédit de 137 ½ millions de francs environ pour permettre à la « Commission forestière » de continuer sa tâche. Depuis, le nouveau gouvernement a accordé 225 millions de francs, ce qui permettra de réaliser le programme de 133.540 ha, tout en donnant une attention spéciale à toutes innovations permettant de lutter contre le chômage. *(A suivre.)*

Les pâturages boisés de Saignelégier.[1]

S'il est une région dont on parle peu et qui pourtant présente un très grand intérêt au point de vue forestier, c'est bien le vaste

[1] Depuis notre entrée en fonction comme rédacteur du « Journal forestier suisse », nous avons cherché à obtenir, de collaborateurs bénévoles, quelques renseignements de nature forestière sur le Jura bernois, où notre périodique compte bon nombre d'abonnés. Pendant plus de 16 ans, ce vœu bien légitime n'a pu être exaucé, cela à notre très grand regret.

Aujourd'hui, enfin, après une si longue attente, que nous sommes le premier à déplorer, nous avons la satisfaction de pouvoir offrir à nos lecteurs une intéressante étude sur les pâturages boisés d'une partie du Jura bernois. Et nous saisissons avec plaisir l'occasion de souhaiter la bienvenue, au « Journal forestier », à M. *Paul Farron,* ingénieur forestier à Tavannes. Nous le remercions de l'empressement mis à répondre à notre demande et souhaitons avoir la satisfaction de le lire ici, dorénavant, de temps à autre. *H. B.*

plateau des Franches-Montagnes, le pays des pâturages, où depuis longtemps déjà, l'homme a compris son immense avantage à unir, en un état idéal de production, la culture pastorale à la culture forestière, et l'on est saisi de l'aspect que prend la nature, de l'harmonie merveilleuse de ces deux activités, dont on a pourtant à redouter le conflit.

Sur ce haut plateau de 1000 m d'altitude, au rude climat, le pâturage ne saurait exister sans sa majestueuse parure forestière. La fureur des vents se heurte à la résistance opiniâtre d'un puissant manteau boisé, solidement enraciné. Les écarts de température, qui peuvent être considérable, sont atténués, ainsi que les effets néfastes des gelées tardives. Par l'alternance des pelouses et des massifs boisés, le pâturage conserve pendant plus longtemps un indispensable état de fraîcheur. L'état boisé des pâturages des Franches-Montagnes affirme son utilité, par une évidente amélioration des conditions climatologiques, par une amélioration des qualités mêmes de la pâture et par l'importance et la qualité des produits ligneux qu'il fournit.

La récente revision du plan d'aménagement des biens communaux de Saignelégier nous donne l'occasion de présenter un modeste aperçu de quelques particularités forestières de cette région.

L'étendue totale des pâturages boisés et forêts de Saignelégier s'élève à 547 ha, se décomposant en 53 ha de forêts proprement dites, et 494 ha de pâturages boisés. Les forêts proprement dites sont constituées par un taillis de $40_{,68}$ ha, dans les côtes du Doubs, par une petite parcelle de $1_{,84}$ ha, achetée en 1917 à la Parqueterie de Bassecourt, et par un ancien pâturage boisé de $10_{,30}$ ha situé à l'ouest du village, complètement fermé au parcours du bétail, dans le but d'établir un rideau de protection contre le vent. Cette division présente actuellement les caractères d'une belle forêt jardinée très bien mélangée de sapin, de hêtre et d'épicéa. Nous sommes heureux de la signaler comme un témoignage éclatant des possibilités de ce pays en matière purement forestière.

Seuls les pâturages boisés seront l'objet de notre exposé. Comme nous l'avons déjà dit, ils ont une superficie totale de 494 ha, dont la surface boisée se monte à 204 ha. Ainsi le taux moyen de boisement est de $41_{,5}$ %. Ce taux augmente notablement à mesure que l'on s'éloigne des centres habités. Ces derniers se sont généralement établis dans les parties les plus fertiles du territoire, où le défrichement des terres a été plus poussé qu'ailleurs. Dans les parties les plus éloignées, le bétail n'est conduit en pâture que tard dans la saison et il y séjourne moins longtemps; la régénération des boisés s'y effectue ainsi plus facilement. Ce fait explique dans une certaine mesure cette augmentation du taux de boisement du centre vers la périphérie. Les divisions éloignées du village et des hameaux, ou situées sur des sols de moindre qualité, ont un taux de boisement variant de 44 à 84 %, tandis que dans les divisions les plus rappro-

chées, il baisse jusqu'à 22 %. Ces conditions se généralisent dans toutes les Franches-Montagnes.

Généralement, la végétation forestière est localisée sur les parties du sol les moins favorables à la culture pastorale : dans les moins fertiles, où le sol est superficiel ou rocheux, sur les petits versants rapides, dans les combes et sur les monticules, car c'est dans ces parties que la régénération naturelle prend pied avec le plus de sécurité, ayant moins à souffrir des atteintes du bétail. Le boisement dans les pâturages se rencontre à l'état de massifs et bosquets plus ou moins importants et plus ou moins clairs, ou à l'état d'arbres isolés. Les peuplements jardinés sont la règle, mais ce caractère augmente aussi de façon très sensible dès que l'on s'engage dans les divisions où, par suite de l'éloignement, d'une fertilité médiocre, ou de difficultés d'accès, les bêtes ne séjournent pas longtemps. Dans les parties fertiles et bien situées, nous avons souvent des peuplements réguliers d'un âge avancé et dont la régénération n'est pas sans causer certains soucis.

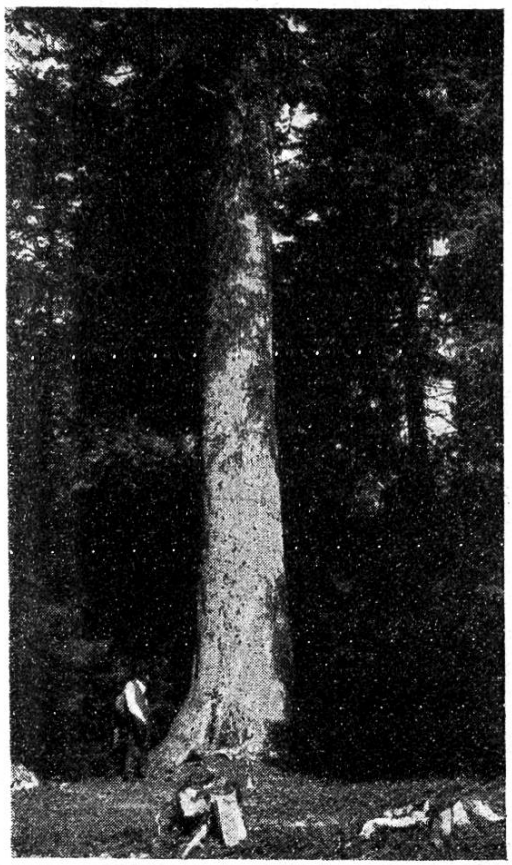

Phot. P.-E. Farron, à Tavannes

Partie inférieure du grand sapin de Saignelégier.

(Voir planche en tête du cahier.)

Une autre conséquence de la pratique du pâturage en forêt, est la transformation graduelle de la forêt en un peuplement pur d'épicéa. De grandes étendues sont exemptes de sapin et de hêtre; l'épicéa y forme 99 % des peuplements, tandis que dans les parties mises en défends, nous avons, sans exception, un mélange rationnel de sapin, d'épicéa et de hêtre. Les quelques rares sapins que l'on peut rencontrer sur ce vaste plateau, sont de remarquables exemplaires, de dimensions parfois gigantesques, comme le montrent les photographies ci-jointes. Le plus grand a un diamètre de 1,60 m (à hauteur d'homme) et une hauteur de 42 m. Malheureusement, ce roi de la forêt s'est incliné sous le terrible ouragan de novembre 1930. Il a été brisé à 22 m du sol. La mort d'un bel arbre laisse toujours au fond du cœur des amis de la nature un pénible sentiment de tristesse. Non loin de là s'en trouvent trois autres du même ordre de grandeur, de 1,36 à 1,40 m de diamètre. Ce sont sans doute les derniers fiers témoins d'une époque où le sapin blanc était beaucoup plus répandu dans cette contrée.

Le hêtre, comme le sapin, a beaucoup à souffrir de l'abroutissement; aussi est-il bientôt inexistant dans les pâturages. Le jeune bétail en particulier est très friand du feuillage de ces deux essences, tandis que celui de l'épicéa ne le tente qu'à l'époque où les pousses de l'année ne sont pas encore lignifiées. Du reste cette essence se défend d'une façon spéciale : grâce à la présence de nombreux bourgeons axillaires, le jeune épicéa prend la forme bien connue des « Geisstannli », il s'étale et ne prend son essor définitif qu'au moment où sa cime est hors d'atteinte de la dent du bétail. Cet étalement excessif des branches inférieures des jeunes épicéas, tout en protégeant les cimes, assure également une efficace protection du sol contre le tassement provoqué à la longue par le piétinement des vaches et des chevaux. L'enracinement superficiel de l'épicéa souffre considérablement de ce tassement du sol, et l'on remarque nettement dans les pâturages les plus parcourus, que la revenue naturelle de cette essence ne peut subsister qu'aux endroits où le bétail ne pose pas volontiers le sabot, en particulier autour des souches et même dessus, sur les petites éminences de terrain, dans les dépressions ou autour de monceaux de pierres. On la voit fréquemment se développer à la faveur d'un buisson d'épine ou de genévrier. C'est du reste aussi le cas pour la revenue du sapin, et cet arbre prend un développement tout à fait normal quand il jouit de la protection d'un buisson épineux, ce que montre notre photographie.

En mettant à profit ces moyens de défense naturelle, le forestier pourra insensiblement réintroduire les essences disparues, et enlever aux peuplements ce caractère trop absolu d'homogénéité, en prescrivant la plantation de sapins, par petits groupes, dans les buissons d'épines et dans tous les moindres petits recoins inaccessibles au bétail, pour autant que les conditions de station se prêtent à la culture de cette essence.

A Saignelégier, on assure la régénération de certains boisés par de grandes plantations clôturées, où l'épicéa, le sapin et le hêtre sont répartis par groupes plus ou moins importants. Ce moyen s'avère excellent, mais à la condition que les groupes de sapin et de hêtre se trouvent à proximité immédiate de grands arbres leur assurant un abri tutélaire contre les ardeurs du soleil et contre le gel. Presque toujours, les plantations sont complétées par la revenue naturelle des arbres avoisinants. C'est une véritable chance, quand parmi ces arbres se trouve un sapin porte-graines, car la revenue de cette essence peut y prendre une magnifique ampleur. Par l'installation de pareilles clôtures à proximité des quelques rares sapins que nous avons déjà signalés, nous verrions un moyen sûr d'empêcher la disparition presque complète de cette essence dans ces parages. Généralement, les clôtures sont enlevées quand les plantations sont arrivées à l'état de perchis. Il ne devrait pas toujours en être ainsi. Par la plantation de hautes tiges d'érables sycomores, munies de protections contre le

bétail, on arriverait à rompre la monotonie de certains pâturages. Ces mesures figurent d'ailleurs dans les dernières prescriptions du plan d'aménagement.

Un autre caractère essentiel des pâturages boisés de Saignelégier, est la très forte proportion des gros bois. Les deux derniers inventaires nous ont donné les résultats suivants pour les quatre classes de grosseurs admises par les prescriptions bernoises :

Inventaire	Classes de grosseurs								Total m³
	16 - 26 cm		28—38 cm		40—50 cm		50 cm et plus		
	m³	%	m³	%	m³	%	m³	%	
1920	7140	12,2	10.585	18.1	12.850	21,9	27 985	47,8	58.560
1929	9035	14,1	11.095	17,5	13 810	21,6	29.875	46,8	63.815
Augmentation	1895		510		960		1.890		5.255

Actuellement, les bois au-dessus de 40 cm de diamètre constituent plus des ⅔ du volume total. La proportion des petits bois a subi une notable augmentation par suite du passage à la futaie de plusieurs plantations sises près du village. Dans les différentes divisions, ce sont de nouveau celles qui sont les plus rapprochées des centres habités qui accusent le plus fort contingent de gros bois, jusqu'à 84 %. Ce sont des divisions où, depuis longtemps, aucune mesure n'avait été prise en vue de leur régénération. Dans les parties où le caractère jardiné des peuplements s'affirme le mieux, les proportions entre les diverses classes de grosseurs présentent naturellement un meilleur équilibre.

Le contrôle des coupes étant tenu sérieusement, il nous a été permis de déterminer l'accroissement annuel qui, exprimé en % du matériel sur pied actuel, s'élève à 2,6 %. Le traitement jardiné et l'état clair des peuplements expliquent ce taux d'accroissement, assez élevé pour des forêts où les vieux bois sont en pareille majorité.

La quotité annuelle, calculée au moyen de la formule de Masson, est de 1200 m³ pour l'ensemble des forêts et pâturages; l'accroissement par an se montant à 1800 m³, nous n'avons plus à craindre un déboisement abusif de cette magnifique nature. Rappelons que de 1873 à 1920, le matériel sur pied avait passé de 96.310 m³ à 62.595 m³, pour remonter en 1929 à 69.808 m³. Cette dernière période peut être considérée comme une période de reconstitution; il est à espérer qu'elle ne s'arrêtera pas là.

Les bois de service de Saignelégier, par leurs belles formes et leurs qualités excellentes, sont l'objet d'une juste renommée. Les arbres se débarrassent de leurs branches sur une grande hauteur quand ils croissent en massifs ou même en petits bosquets. Les gros arbres isolés fournissent, par contre, un nombre imposant de stères de bois à brûler.

De belles routes sillonnent le plateau des Franches-Montagnes et,

depuis le passage incessant des automobiles, cette contrée est bien sortie de son isolement. Si, à notre tour, nous avons réussi à éveiller quelque intérêt pour ces vastes étendues, aux sites pittoresques, où des centaines de jeunes poulains prennent pendant tout l'été leurs ébats en des galopades effrenées, ces lignes n'auront pas été inutiles.

P.-E. Farron.

Les sangliers.

L'intéressant article de M. de Luze, à propos du rôle utile des sangliers dans nos futaies jurassiennes, aura été lu avec satisfaction par les forestiers : beaucoup ne se doutaient pas, certes, de cette aide gratuite, ni du résultat heureux provoqué par le passage de ces hordes vagabondes, grattant le sol à l'instar d'une herse, et disséminant la graine là où celle-ci faisait justement défaut.

Quelques restrictions paraissent cependant nécessaires, avant d'admettre chez nous, comme hôtes désirables et permanents, les sangliers qui font la joie des chasseurs : les dégâts causés au cours des derniers hivers dans le Jura vaudois peuvent-ils vraiment être taxés de « presque nuls » ? Pour bien juger de la question, il est logique d'évaluer les dégâts depuis l'apparition régulière de ce gibier chez nous, soit depuis 1925 : nous ne possédons pas de renseignements assez exacts pour parler ici du Jura vaudois dans son ensemble, mais une enquête faite pour la région s'étendant de Marchissy à Romainmôtier nous permet d'estimer à 10.000 fr. environ le total des ravages constatés ici dans les cultures, les prairies, les pâturages et les forêts, pendant ces cinq dernières années.

Les dégâts causés dans les pâturages et les forêts, s'ils sont parfois les moins apparents, n'en restent pas moins appréciables et importants; dans les alentours des chalets, la remise en état des fauchages clôturés et des « gras » bouleversés plusieurs années de suite, a déjà coûté des centaines de francs, et ceci sans grand résultat : chaque printemps, le travail est à recommencer et la diminution de rendement de belles pelouses se fait sentir de façon sensible.

Dans les côtes boisées du Jura, le rajeunissement naturel est, à maints endroits, complètement bouleversé et compromis : les jeunes semis d'épicéa surtout, obtenus après de longs efforts là où cette essence avait disparu, ont beaucoup à souffrir; leurs racines traçantes sont les premières atteintes par le groin fouisseur du sanglier, et nous avons plusieurs fois constaté la disparition de groupes entiers de jeunes épicéas, arrachés ou mutilés.

Sans vouloir exagérer les dégâts causés par ce gibier voyageur, il importe, à notre avis, de ne pas considérer son rôle nuisible comme négligeable; souhaitons, pour le pittoresque de la forêt et pour la garniture de nos banquets, que le sanglier ne disparaisse pas complètement chez nous; mais ne comptons pas trop sur lui pour faciliter